

*« Si tu abolis les doutes, tu n'auras que des convictions pures, ces sources de l'arrogance de tous les fondamentalismes » Lesley Hazleton (1945- )*

## Le CIRIEC, d'un congrès l'autre

Les congrès internationaux du CIRIEC sont, tous les deux ans, un moment attendu de débats sur la contribution de l'économie publique et de l'économie sociale à la résolution des enjeux économiques et sociaux. Plus largement, ils s'inscrivent dans la mission que le CIRIEC poursuit, depuis maintenant un siècle : promouvoir l'économie collective par la recherche et l'information.

Les travaux du CIRIEC ne sont pas, comme l'est trop souvent la recherche, un exercice académique indifférent au contexte du moment. Chercheurs, mais aussi praticiens, dissèquent les tendances, mais aussi l'actualité des politiques économiques et leurs conséquences.

D'un congrès l'autre, au cours des dernières décennies, les débats ont été marqués par la montée continue des politiques libérales et le déclin parallèle de l'économie d'intérêt collectif. De ce point de vue, le congrès de 2008 a été particulièrement éclairant. Il se réunissait à Séville, quelques jours après le début de la crise bancaire. Nous y avons invité Joseph STIGLITZ, Prix Nobel d'économie. Son intervention est toujours d'actualité. Il dénonçait la religion dominante des 25 dernières années, qu'il appelle « *le fondamentalisme du marché* ». Ce fondamentalisme impose, d'après STIGLITZ « *une économie qui privilégie l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général ; une économie qui*

*n'est pas innovatrice mais, au contraire, fait obstacle à l'innovation et à l'efficacité, pour maximiser les bénéfices à court terme de quelques uns* ». Le Prix Nobel démontrait le succès des économies dans lesquelles le rôle de l'Etat et de l'initiative citoyenne sont importants. Il ajoutait : « *Une économie équilibrée, avec un secteur privé traditionnel, un secteur public efficace et une économie sociale en progression est le modèle d'avenir* ». Sa conviction était que « *le 15 septembre 2008 a sonné la fin du fondamentalisme du marché, comme la chute du mur de Berlin a sonné celle du communisme bureaucratique* ».

Péchait-il par excès d'optimisme ? La leçon de la crise a-t-elle été entendue par les responsables politiques ? Où en sommes-nous six ans après ? Les signes de reprise, aux Etats-Unis et ailleurs annoncent-ils un retour à la « normale » ? C'est à Buenos Aires où se réunit notre prochain congrès, du 29 au 31 octobre, que nous tenterons de répondre à ces interrogations et à quelques autres que l'actualité ne manquera pas de nous apporter en cette période de grande incertitude. Nous le ferons avec, comme d'habitude, la conviction que les solutions sont à rechercher dans la création ou le renforcement de systèmes économiques solidaires et démocratiques.

Et nous nous engagerons à y prendre notre part.

Marcel Caballero

Vice-président du CIRIEC-France

## Appel à projets : « La France s'engage »

**F**rançois Hollande a lancé, le 24 juin, "La France s'engage", une démarche visant à identifier, valoriser et soutenir des initiatives socialement innovantes. Un appel à projets permanent, doté de 50 millions d'euros, pour soutenir le développement de 200 initiatives d'ici 2017. *"Ce que nous voulons faire, c'est fédérer, mobiliser, démontrer la vitalité d'un pays comme le nôtre"*, a déclaré le chef de l'Etat devant les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) conviés pour l'occasion.

La démarche vise à *"identifier, mettre en valeur, soutenir et faciliter l'extension d'initiatives socialement innovantes, portées bénévolement par des individus, des associations, des fondations au service des défis nouveaux de notre société auxquels les modes d'intervention classiques de la puissance publique n'ont pas encore suffi à répondre"*, selon le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Un appel à projets permanent doté de 50 millions d'euros

Les initiatives candidates devront répondre à trois critères : *"leur caractère innovant, leur potentiel de duplication ou de changement d'échelle et l'évaluation rigoureuse de leurs résultats"*. Au total, 50 millions d'euros seront dédiés à *"l'ensemble des projets de soutien à l'engagement"* pour la période 2014-2017, selon des modalités définies par le projet de loi ESS. *"Vingt ou trente actions seront sélectionnées tous les semestres"* a précisé François Hollande qui prévoit de soutenir plus de 200 chantiers d'ici la fin de son quinquennat, en 2017.



## L'emploi dans l'économie sociale s'est encore amélioré en 2013

**L'**économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2013, **200 000 établissements, 2 362 000 salariés**, et une masse salariale de près de **54 milliards d'euros**, dont **14%** relevant du régime agricole.

Avec 2,36 millions de salariés, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté **un emploi privé sur huit en 2013 (12,6%)**. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements, 77% des emplois et 69% de la masse salariale), sa colonne vertébrale.

En 2010, l'ensemble du secteur enregistrait encore une progression de 2% du nombre de salariés quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Cette croissance continue depuis dix années a été interrompue en 2011 (+ 0,1%), au moment où le secteur privé enregistrait une hausse de 1,1%. L'année 2012 a été marquée par une légère reprise de l'emploi d'économie sociale (+ 0,3%), quand le secteur privé, hors économie sociale, accusait une légère baisse de 0,2%. Au cours de l'année 2013, le nombre de salariés d'économie sociale a de nouveau progressé, faiblement (+ 0,3%). Le secteur des fondations et celui des mutuelles connaissent les plus fortes évolutions. De son côté, le reste du secteur privé amplifiait son recul (-0,5%). De ce fait, la part qu'occupe l'emploi de l'économie sociale, au sein de l'emploi privé, est passée de 12,5% à 12,6%.

Autour de cette moyenne nationale, Limousin, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon et Auvergne sont à peu près à 16%, voire nettement au-dessus. L'Île-de-France est à 8,6%. Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie – du secteur économique en général, dans chacune des régions. Un bilan actualisé sera bientôt disponible pour les 26 régions.



*Ce bilan se construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de **Recherches & Solidarités** développe depuis neuf années avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.<sup>1</sup> Il est exhaustif au regard des critères juridiques et des critères d'activités précisés en annexe technique. Il est rigoureusement cohérent, au fil des années, dans la mesure où la méthode d'observation est constante et identique pour le régime général et pour le régime agricole.*

## Reprise des entreprises par les salariés : l'Espagne en tête



L'Espagne est le pays d'Europe où les reprises d'entreprises par les salariés sont les plus nombreuses. Dans leur majorité, ces entreprises sont transformées en coopératives.

Le pays compte environ 20.000 coopératives de production, employant quelque 700.000 travailleurs. (En France, la Confédération générale des SCOP en regroupe 2.250, employant 45.700 salariés)

**Juan Antonio Pedreño**, président de la Confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale (CEPES) signale que "pendant la crise, les coopératives ont perdu 12% d'emplois de moins que les autres entreprises. Cela tient à leur plus grande flexibilité pour affronter les difficultés". En effet, dans les coopératives, les sociétaires préfèrent souvent diminuer leurs salaires plutôt que de se licencier les uns les autres.

La **CEPES** regroupe tous les secteurs de l'économie sociale espagnole (En France, un tel regroupement n'existait pas jusqu'à aujourd'hui. La loi sur l'Economie sociale et solidaire, qui vient d'être votée, l'a institué). La CEPES est composée de 29 organisations qui représentent 10% du PIB et 2,35 millions d'emplois, soit un emploi privé sur huit (Ces chiffres sont identiques en France, mais pour une population totale de 66 millions, contre 47 millions en Espagne)

## Alliance entre la MACIF et la MATMUT



**Macif et la Matmut**, les deux grands assureurs mutualistes ont décidé de s'engager dans une alliance durable en constituant un « pôle mutualiste référent »

Par la signature d'une lettre d'intention, elles confirment leur volonté partagée de réunir leurs forces sur le marché de l'assurance et des services financiers. L'ambition du nouveau projet **Sferen** est de renforcer l'alliance entre les deux mutuelles d'assurance de façon durable, dans le respect des spécificités de chaque entité.

Rappelons que la Macif compte 4,8 millions de sociétaires et la Matmut 3 millions.

## Bientôt la première banque éthique en France

La **NEF** (Nouvelle Economie Fraternelle) a été créée, il y a vingt cinq ans, sous forme de société financière, pour soutenir des projets à vocation culturelle, environnementale et liés à l'économie sociale et solidaire. Jusqu'ici hébergée par le Crédit Coopératif, elle ambitionne aujourd'hui de devenir une banque de plein exercice. C'est ce que vient de décider une assemblée générale extraordinaire.



Elle s'engage à publier l'intégralité des opérations réalisées avec l'argent qui lui est confié, et de permettre aux épargnants de choisir ce vers quoi ils veulent orienter leur argent. En cela, elle sera la première banque éthique en France.

La NEF est l'une des concrétisations de la pensée de **Rudolf Steiner** (1861-1925), fondateur de **anthroposophie**, à qui l'on doit également l'**agriculture biodynamique**, les **écoles Waldorf**, ...

>>> <http://www.lanef.com>

## Pôles territoriaux de coopération économique

Le gouvernement lance une évaluation du dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (**PTCE**), souvent présentés comme les "pôles de compétitivité" de l'économie sociale et solidaire.

Cette annonce intervient alors que l'Assemblée vient d'adopter le projet de loi relatif à l'ESS qui apporte un cadre juridique à ce dispositif de soutien qui passe par une procédure d'appel à projets.



L'évaluation permettra de dresser le bilan de la 1ère phase d'appel à projets qui s'est déroulée au second semestre 2013. Un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) se définit comme un groupement d'acteurs sur un territoire – initiatives, entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire, petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

>>> [contact@ptce.fr](mailto:contact@ptce.fr)

## 40% des structures de l'ESS ont des problèmes de trésorerie



D'après une enquête réalisée par France Active et le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale, dans trois régions (Limousin, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes), et

publiée le 7 juillet 2014, 40% des structures de l'économie sociale éprouvent des difficultés de trésorerie plusieurs fois dans l'année.

Réalisée auprès de 400 dirigeants d'entreprises de l'insertion par l'activité économique, l'enquête avait pour objectif d'éclairer l'équilibre économique de ces entreprises, leur accès au financement et leur relation avec la banque. Premier constat : au cours deux derniers exercices, l'Etat et les départements sont les premiers financeurs en apportant respectivement 57,5% et 58,5% des financements publics. Les intercommunalités ont aussi un rôle important : dans un cas sur trois, elles sont le financeur principal. Mais, entre 2012 et 2013, *"les répondants concernés par les financements publics sont nombreux à avoir connu une baisse de cette ressource, signale l'enquête, au total 53% d'entre eux indiquent qu'au moins un de leur financeur a baissé sa contribution de façon significative entre les deux derniers exercices"*.

Les baisses les plus fréquentes proviennent de l'Etat et des financements européens. En revanche, les financements issus des intercommunalités sont orientés à la hausse, quelle que soit l'implantation de la structure. Les structures de l'ESS engagent aussi des partenariats avec l'Etat et les collectivités, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). D'après l'enquête, 41% des structures interrogées bénéficient au moins d'une CPO. *"Elles représentent en volume 25% des engagements pris par les trois régions concernées par l'enquête, 20% pour les 13 départements puis 17% pour l'Etat et un peu moins de 10% pour les villes et les EPCI"*, précise le document.

La commande publique est aussi un soutien important : 40% des structures interrogées ont répondu à un marché public, et au final 25% ont remporté une commande publique. Les associations et coopératives trouvent également des ressources dans le privé (bénévolat, recettes d'activité, dons, mécénat, et cotisations).

Pourtant, malgré ces financements, 40% des structures éprouvent des difficultés de trésorerie plusieurs fois dans l'année, et 17% ont traversé une situation bancaire critique en 2013. L'insuffisance de trésorerie *"est la problématique principale des coopératives observées et la troisième exprimée par les dirigeants associatifs"*, affirme ainsi l'enquête.

Cependant, ces entreprises sont en plein développement : 50% des associations et 84% des coopératives ont ainsi un projet d'investissement dans les trois ans. Et pour financer ces investissements, les associations recourent d'abord à des subventions d'investissement publiques (65%), ou privées (44%) et à leurs ressources propres (58%). Elles sont très peu (33%) à utiliser l'emprunt bancaire. Les choses sont un peu différentes pour les coopératives, qui recourent surtout au prêt classique (65%), de préférence aux ressources propres (52%).

L'enquête signale aussi que ces structures sont de moins en moins isolées et seules 11% déclarent ne pas avoir de partenaires sur leur territoire. Ces partenariats sont basés sur la mutualisation technique, la mise en commun de moyens pour réduire les coûts et accéder à des compétences manquantes, ou sur la mutualisation de projets ponctuels ou pérennes. Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui ont obtenu une reconnaissance juridique à travers le projet de loi relatif à l'ESS en cours d'examen, peuvent servir à ces échanges. Le gouvernement a lancé début juillet une mission d'évaluation du dispositif de soutien à ces pôles qui passe par un appel à projets.

Enfin, en matière d'accompagnement, les structures de l'ESS interrogées se tournent le plus souvent vers les réseaux et fédérations (59%), puis vers les dispositifs locaux d'accompagnement-DLA (47,5%) et leurs experts-comptables (45,9%). Viennent ensuite les partenaires publics (37,7%) et les partenaires privés (27,9%). Ces accompagnateurs sont sollicités pour partager de l'information concernant la diversification des financements, la communication et l'évolution de l'activité.

L'enquête note aussi une demande qui commence à percer : l'entrée "Recherche et développement", ce qui *"manifeste une aspiration forte des dirigeants vers davantage de prospective"*, souligne l'enquête.

(Enquête réalisée par Emilie Zapalski)

## Partenariat MACIF - CJDES pour promouvoir l'ESS



Afin de contribuer au changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire, la Macif et le Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) ont signé une convention de partenariat pluriannuel.

Grâce à ce partenariat, le CJDES pourra notamment lancer le Club "Gouvernance" dès la rentrée 2014. A l'instar du Club "RSE", lancé en juin dernier, *« Ce club constituera un lieu d'échanges de bonnes pratiques et d'identification d'axes d'amélioration pour les élus et les salariés du secteur de l'ESS chargés de faire vivre la gouvernance de leur organisation »*.

# TRAVAUX DU CIRIEC

## 30ème Congrès international



### L'économie publique et l'économie sociale apportent des réponses innovantes aux problèmes mondiaux

Par la recherche et l'information, le CIRIEC se situe, depuis un siècle, au croisement de l'économie publique et de l'économie sociale. Ses congrès internationaux sont un moment attendu de débats sur la contribution de l'économie d'intérêt collectif à la résolution des enjeux économiques et sociaux. Ils se tiennent tous les deux ans et réunissent quelque 500 chercheurs et praticiens du monde entier, membres ou non du CIRIEC.

Outre les présentations en séances plénières, les débats se déroulent en ateliers et à l'occasion de visites d'entreprises.

Le dernier congrès s'est réuni à Vienne (Autriche), en septembre 2012. Le prochain se déroulera à Buenos Aires (Argentine), du 29 au 31 octobre 2014, sur le thème **« L'économie publique, sociale et coopérative : Réponses innovantes aux enjeux mondiaux »**

>>> <http://www.ciriec-30congress.org/>

## Distinction pour la revue juridique du CIRIEC-Espagne



La revue '**CIRIEC-España, Revista Jurídica de Economía Social y Cooperativa**' a obtenu la distinction de « Revue Excellente » après un rigoureux processus d'évaluation des revues scientifiques réalisé par la Fondation espagnole de science et technologie du ministère de l'Economie et de la compétitivité.

La revue juridique de la section espagnole du CIRIEC rejoint ainsi sa revue économique '**CIRIEC-España revista de economía pública, social y cooperativa**' qui avait déjà obtenu cette qualification, il y a quatre ans.

Créée en 1990, la revue juridique occupe la troisième place parmi les revues juridiques espagnoles de droit privé, selon les critères IN-RECJ. Elle s'intéresse au droit des entreprises de l'économie sociale, tant au plan national qu'international, particulièrement en Amérique latine.

La revue est publiée, à la fois sur support papier et électronique, en espagnol, portugais et anglais.

Les professeurs Gemma Fajardo et Jesús Olavarría, directeurs de la revue juridique, considèrent que cette distinction « révèle l'importance de l'économie sociale comme objet d'étude scientifique ».

>>> [Web de 'CIRIEC-España, Revista Jurídica de Economía Social y Cooperativa'](#)

## Quelle hiérarchie des valeurs ?

Jean de Mathan

Président de l'Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement (ACMIL)  
Représentant de la CFTC au conseil d'administration de la Mutuelle du Logement (MUTLOG)

« Il n'y aura pas de croissance économique durable sans cohésion sociale » (Michel Barnier, commissaire européen au marché unique et aux services – 15 mai 2014). Dès lors qu'il est accessible au plus grand nombre, le logement est un facteur essentiel de cohésion sociale. Ainsi, favoriser l'accès au logement, c'est participer à la croissance économique durable. La question étant de savoir de quel logement on parle.

Et la profession de foi de Michel Barnier est à lire à la lumière d'articles récemment publiés dans la presse (de tous bords) : « Plaidoyer pour le logement social en Europe », « Le monde HLM est vent debout contre la commission européenne », « Les HLM sur le pied de guerre », etc. Cause de cette effervescence : la volonté de plus en plus marquée de l'Union européenne (la Commission mais non le Parlement) de limiter la sphère d'activité des bailleurs sociaux à l'accueil des plus démunis et donc de diriger la majeure partie de la population vers le logement locatif privé (ou l'accession à la propriété). La dépense publique en serait soulagée d'autant. Qui plus est, le logement serait encore davantage banalisé, ce serait un produit, une marchandise comme n'importe quel bien ou service actuellement proposé par « le marché ».

Deux pays de l'Union européenne (la Suède et les Pays-Bas) étaient, jusqu'à une date récente, particulièrement l'objet de reproches, accusés d'atteintes à la libre concurrence, compte tenu du poids jugé excessif de leur parc locatif social par



rapport au logement privé. La Commission européenne se penche désormais sur la situation d'autres pays.

Il n'est pas inutile de rappeler que les questions du logement sont de la responsabilité exclusive des Etats membres. Il n'est pas inutile de rappeler que le Parlement européen avait, en juin 2013, estimé qu' « en raison de la crise économique et sociale actuelle, le marché est de moins en moins capable de répondre à lui seul aux besoins de logements abordables, notamment dans les zones urbaines à forte densité de population » et il voyait dans le

logement social le moyen de « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale ». Mais il n'est pas inutile de rappeler aussi que l'Union européenne a une compétence exclusive en matière d'établissement des règles de concurrence, politique de concurrence mise en œuvre par des réglementations prises directement par la Commission européenne. Et c'est à ce titre que sont contrôlées les aides d'Etat, interdites lorsqu'elles « faussent ou menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions » (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Sauf à ce que soit démontrée la capacité incontestable du « marché » de répondre, en France, aux besoins en logement, il apparaît hautement souhaitable de soumettre la valeur « concurrence » à cette valeur « impératif social » qu'est l'accès de tous au logement. Les nouvelles autorités européennes seront, aussi, évaluées sur la préférence qu'elles afficheront.

*(La Lettre de l'ACMIL n° 113 avril – juin 2014)*

L'ACMIL (Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement) a créé MUTLOG (La mutuelle du logement) en 1981. MUTLOG, régie par le Code de la Mutualité, est spécialisée dans la protection des emprunteurs (notamment dans le domaine du logement, mais pas seulement) contre les risques décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail, invalidité et chômage. En 1982, elle fut reconnue comme l'outil privilégié de la Mutualité Française en ce qui concerne le logement.

# FO et la loi sur l'économie sociale



Sous la signature de ses secrétaires confédéraux, **Pascal Pavageau** et **Anne Baltazar**, respectivement chargés des secteurs Economie et Economie sociale - Egalité professionnelle - Handicap, la Confédération FO a réagi à la récente loi sur

l'Economie sociale et solidaire, pour en relever les apports positifs, mais aussi pour en regretter certaines dispositions.

Si pour FO, les principes et le champ de l'économie sociale sont clairement et utilement précisés, « on peut regretter que la loi élargisse le périmètre à des sociétés commerciales (« **l'entrepreneuriat social** »). Ces entreprises à but lucratif pourront légalement se considérer comme partie prenante de l'économie sociale si elles se fixent des objectifs et adoptent un mode de fonctionnement conforme aux principes fondamentaux de l'ESS : poursuite d'un objectif d'utilité sociale ; affectation d'une fraction des bénéfices de l'exercice à un fonds de réserve et d'une autre fraction au report bénéficiaire ; interdiction de racheter les actions ou parts sociales. Pour FO cette inscription « inclusive » ouvre la porte à des entreprises dont l'utilité et la finalité sociale peut être sujette à caution, avec le risque de transformer cette économie déjà très plurielle en auberge espagnole ... ou en usine à gaz ! »

« Après plusieurs aléas parlementaires FO peut se réjouir que la loi entérine un « **guide des bonnes pratiques de l'économie sociale** » défini par le CSESS [Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire] qui serait présenté chaque année par les entreprises de l'ESS devant leur assemblée générale. Les « bonnes pratiques » concernent notamment la gouvernance, la stratégie de l'entreprise, la territorialisation de l'activité et des emplois, la politique salariale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois, le lien avec les usagers, la réponse aux besoins non couverts des populations, la diversité, la lutte contre les

discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes ».

« Le **Conseil Supérieur de l'ESS** (CSESS) placé auprès du 1<sup>er</sup> Ministre, comportera des représentants des organisations représentatives de salariés de l'ESS ... enfin ! C'était une revendication forte de la Confédération FO ».

« La loi crée un droit d'information préalable pour favoriser les reprises d'entreprises par les salariés. Par ailleurs une obligation est faite d'informer les salariés des entreprises de moins de 250 salariés en cas de **projet de cession** de celles-ci, au plus tard deux mois avant la cession. La finalité de ce droit, auquel le Medef, s'est farouchement opposé, est de donner la possibilité aux salariés, ou à un groupe de salariés, de reprendre leur entreprise. Ce nouveau droit est fort intéressant aux yeux de FO, s'agissant d'entreprises en bonne santé. En effet la démographie nous apprend que nombre d'entreprises devraient être cédées par leurs dirigeants, dans la décennie à venir. Toutefois pour FO ce droit doit être renforcé par des dispositifs d'accompagnement de nature à sécuriser les salariés dans leur démarche ».

« La loi entérine le **CAE** (coopérative d'activité et d'emploi) et le statut d' « entrepreneur salarié associé d'une CAE ». Même si cela ne concerne a priori que quelques centaines de personnes, la loi modifie le code du travail. Désormais un CDI pourra être conclu sans référence à un salaire minimum, en particulier sans obligation de verser le SMIC. La loi reste très floue par ailleurs sur les droits acquis au titre de ce CDI concernant l'assurance chômage et l'assurance maladie. **FO s'est opposé vigoureusement à cette inscription dans la loi d'une exception au droit commun relatif au CDI, créant ainsi une brèche de plus dans le bouclier du droit du travail** ».

S'agissant des mutuelles « **le texte transfère au conseil d'administration** d'une mutuelle le **pouvoir**, actuellement détenu par l'assemblée générale, de **fixer les montants ou taux de cotisation et les prestations** des opérations collectives. L'assemblée générale conserve la faculté de statuer sur les règles générales auxquelles doivent obéir ces opérations collectives ... De moins en moins de pouvoir pour les adhérents au profit du CA ! »

•••

## Toujours d'actualité



« Il serait maintenant important d'établir une politique économique sur le modèle de John Maynard Keynes, autrement dit : l'Etat devrait investir. Mais pas à l'aveugle. Nous avons besoin d'une nouvelle manière de faire de l'économie, dans laquelle l'écologie et l'éthique ont un rôle important à jouer. Notre économie doit parier sur la qualité et non plus toujours miser sur la croissance et la quantité. C'est pourquoi nous devons faire de l'économie à la fois sociale et écologique. Dans ce contexte, le développement "soutenable" signifie qu'on doit préférer renforcer l'économie locale plutôt que de mondialiser à outrance. Nous devons aussi encourager le commerce équitable et investir dans des techniques alternatives

comme l'énergie hydraulique ou solaire. En bref, dans la mesure du possible, il faut donner naissance à une économie sociale qui favoriserait la solidarité entre les nations et ne les mettrait pas sous la pression de la concurrence »

**Stéphane Hessel** (1917 - 2013) *A nous de jouer !* Editions Autrement

3<sup>ème</sup> rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale

(Commentaire de *Pierre Bauby*, membre de la Commission Economie publique du CIRIEC-France)



Le 3<sup>ème</sup> rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (GOLD III) de la CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) vient de paraître en français aux Editions Bruylant. Il est consacré à « *L'accès aux services publics et l'urbanisation du monde* » et traite de l'avenir des services publics essentiels dans les villes du monde, leur gestion et leur financement.

Le chapitre « Europe » a été rédigé par Pierre Bauby et

Mihaela M. Similie, membres de la Commission Economie publique du CIRIEC-France.

Les pays d'Europe se caractérisent par une longue tradition d'un côté de libre administration des autorités locales, d'autre part de services publics. Dans tous les pays européens, les autorités locales ont des responsabilités dans la prestation et de la gestion des services de base. Les services locaux de base (eau et assainissement, déchets, transports urbains, électricité) sont l'expression d'une dimension essentielle de l'autonomie locale.

La nature et l'évolution des services de base en Europe sont le résultat de l'histoire, des traditions, de la culture et des institutions de chaque pays. Leur définition, leur couverture géographique, l'autorité qui en est responsable, leur nature économique, les modes de gestion qui sont appliqués pour leur prestation (public, mixte, privé ou associatif), varient à travers l'Europe. Mais dans ces diversités nationales, existe en Europe une profonde unité. Dans chaque État européen, ces services sont organisés et réglementés selon des normes spécifiques pour garantir le droit d'accès de chaque habitant, construire des solidarités, assurer la cohésion économique, sociale et territoriale, prendre en compte le long terme. Ces objectifs d'intérêt général sont au cœur du système de valeurs qui caractérise tous les États européens et sont une valeur commune de l'Europe.

Pour chaque secteur, le processus d'eupéanisation des services publics de base a donné lieu à des normes communes qui encadrent la « libre administration » des autorités nationales, régionales et locales. Des règles transversales ont également été adoptées, qui concernent en particulier le financement des services publics et les marchés publics.

En Europe, les services de base sont au centre de tensions multiples et complexes, entre :

- l'achèvement du marché intérieur, souvent idéalisé si l'on prend en compte que les services publics sont ancrés dans des territoires et ont des objectifs spécifiques ;
- les obligations de service public (générales comme spécifiques pour chaque secteur) pour mener à bien les « missions particulières » définies par les autorités publiques pour accomplir les objectifs d'intérêt général qu'elles poursuivent ;
- le principe de subsidiarité et les compétences partagées entre les différents niveaux de gouvernement (européen, national, régional et local), afin d'offrir la meilleure réponse possible aux situations et besoins, tout en contribuant à la solidarité nationale et européenne ;
- l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne.

En Europe existe une tendance générale au partage des compétences entre les différents niveaux de gouvernement. Ce partage peut être vertical (entre niveaux), horizontal (à l'intérieur d'un même niveau), intersectoriel, ou une combinaison de ces trois dimensions. Ainsi, en Europe, les services publics de base font de plus en plus l'objet d'une « **gouvernance multi-niveaux** ».

Le rapport présente la grande variété de **modes de gestion** des services publics de base, façonnés par l'histoire, les évolutions nationales et régionales, les caractéristiques sectorielles, l'impact du processus d'eupéanisation, la mondialisation, et par les approches de la « nouvelle gestion publique ».

Dans beaucoup de domaines, la gestion publique des services locaux reste dominante, de façon directe, en collaboration avec d'autres administrations publiques, ou par le biais d'entreprises publiques. Avec la pénétration des approches de la « nouvelle gestion publique », le développement de partenariats public-privé a eu tendance à augmenter. Aujourd'hui, les autorités organisatrices européennes, conformément à la législation en vigueur, peuvent choisir, une fois définis les objectifs et la finalité des services, entre une gestion directe-interne ou une gestion déléguée par le biais de contrats externes.

Il n'existe pas de supériorité avérée d'un mode de gestion. Le choix optimal entre l'externalisation et la (re)municipalisation dépend de l'évaluation au cas par cas, effectuée par les pouvoirs publics, qui analysent les avantages et les inconvénients de chaque mode.



De nombreux exemples montrent que la performance des opérateurs de services ne dépend pas de leur nature (publique ou privée) ou du mode de gestion (directe ou déléguée), mais de la capacité des pouvoirs publics à contrôler la qualité, le prix et l'accès au service. La relation entre l'autorité organisatrice, le fournisseur et l'utilisateur est une question essentielle, quel que soit le mode de gestion du service.

La **régulation publique**, fondée sur la participation démocratique de tous les acteurs, est cruciale pour le succès de tout mode. Cela marque le passage d'une régulation réalisée par des « experts » à une régulation établie par les « acteurs », impliquant toutes les parties intéressées, non seulement les autorités publiques et les opérateurs de services, mais également les consommateurs (usagers domestiques et industriels, grands et petits), les citoyens, les autorités locales, les élus (nationaux et locaux), le personnel et les syndicats.

L'enjeu en Europe est de garantir la liberté de choix, de permettre l'expérimentation et la réversibilité.

En ce qui concerne les modes de **financement** des services publics de base, les pays européens ont de multiples expériences, parmi lesquelles :

- Le libre accès à toutes ou à certaines catégories d'utilisateurs et/ou à des services financés par la fiscalité générale.
- Le paiement de la totalité du coût du service par l'utilisateur, selon le principe du « recouvrement intégral des coûts ».
- Un système de subventions ou de participation d'autres acteurs (par exemple, dans le cas des transports urbains dans de nombreuses municipalités françaises).
- Le cofinancement de la part de différentes autorités publiques nationales, régionales et locales, ainsi que par des fonds européens ou internationaux.
- Des formes de subventions croisées, qui peuvent être territoriales (par exemple, le tarif unique universel d'un timbre-poste), sociales (entre les générations ou pour assurer le retour sur investissement à moyen et long terme) ou intersectorielles (les bénéfices d'une activité sont utilisés pour compenser les déficits des autres).

Dans de nombreux cas, une combinaison de ces différents modes de financement est utilisée, ce qui

rend parfois difficile le principe de transparence et l'appréciation du « coût réel » de la prestation de services.

Les services publics de base ont été créés pour répondre aux besoins fondamentaux de la population de chaque communauté. La gestion efficace des services publics de base requiert de porter une attention particulière à l'évolution des besoins des citoyens. En combinaison différents niveaux d'organisation et en facilitant un débat démocratique avec les citoyens et les usagers, il est possible de trouver des solutions pour garantir la bonne couverture des besoins.

Une **gouvernance efficace** exige le développement d'un dialogue social stratégique pour que les attentes des usagers convergent avec celles des travailleurs et des syndicats.

Les pouvoirs publics et les autorités élues jouent également un rôle clé dans l'organisation de l'évaluation et le suivi des services pour assurer leur adaptabilité. L'évaluation des performances des services locaux en Europe est nécessaire. L'utilisation d'indicateurs spécifiques pour évaluer les résultats des services de base (et des municipalités, en tant que fournisseurs) se développe au niveau national et local, selon des méthodologies différentes (permettant ou pas un accès ouvert à l'utilisateur, ou sa participation directe ou indirecte dans l'évaluation).

Le rapport analyse les **défis** actuels et émergents, pour relever les défis de la crise et de ses effets, faire face aux changements en matière de démographie, d'inégalités, d'exclusion et de pauvreté, de changement climatique, de développement durable et des technologies de l'information et de la communication (TIC), répondre aux demandes croissantes d'efficacité et de qualité.

Le rapport conclut par plusieurs **recommandations** : Combiner unité et diversité, clarifier la répartition des compétences et des responsabilités, établir au niveau européen des normes communes simples et opérationnelles, mais sans standardisation, promouvoir la diversité, articuler l'économique, le social, le territorial et l'environnemental, développer les évaluations, mettre en œuvre toutes les dispositions des traités de l'UE et, en particulier, le Protocole 26.

>>> ([http://fr.bruylant.larciergroup.com/titres/131481\\_1/l-acces-aux-services-publics-et-l-urbanisation-du-monde.html](http://fr.bruylant.larciergroup.com/titres/131481_1/l-acces-aux-services-publics-et-l-urbanisation-du-monde.html)).

## Les grandes dates de l'histoire économique et sociale en France



Un hors-série de poche d'*Alternatives Economiques* indispensable **pour mieux comprendre le monde qui nous entoure**. En 67 dates clés, sont présentés les temps forts de l'histoire économique et sociale de la France sur 1 000 ans.

Aux environs de l'an mil, une nouvelle société se met en place dans la France issue de l'éclatement de l'Empire carolingien.

De Jacques Cœur, à la faillite de Law, en passant par les états généraux et le rapport Villermé sur le travail des enfants, nous suivons cette histoire jusqu'à aujourd'hui avec la création de l'euro en 1999 ou encore celle d'un ministère du Redressement productif en 2012.

>>> En kiosque actuellement (9,50 euros) / [Commande en ligne](#)

# AGENDA

## Le mois de l'économie sociale et solidaire



Comme tous les ans, novembre est le **Mois de l'économie sociale et solidaire** dans toute la France. Organisé par le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale, il donne lieu à de nombreuses activités destinées à faire connaître et valoriser la contribution de l'économie sociale à la vie nationale.

- Pour télécharger la présentation du mois de l'ESS 2014, cliquez [ICI](#)
- Pour commander les outils de communication : affiches et programmes, cliquez [ICI](#)
- Téléchargez le bilan 2013 du mois de l'ESS : [régional](#) ou [national](#)
- En panne d'inspiration, faites le tour des bonnes idées : [la boîte à idées 1 & 2](#)

## Colloque international Recherche et Régulation 2015

Appel à communications de l'Atelier :  
**« Les enjeux de l'économie sociale et solidaire  
à la lumière d'une approche régulationniste »**



Organisé par **Recherche et Régulation**, le colloque se tiendra à Paris, du 10 au 12 juin 2015. Les organisateurs ont particulièrement souhaité soutenir des dynamiques de recherche collective sur des enjeux économiques émergents ou critiques, questionnant en retour les pratiques et les outils du chercheur en économie. Dans ce but, le comité scientifique a sélectionné une vingtaine de propositions d'ateliers, dont celui consacré à l'ESS.

Peu de travaux portant sur l'économie sociale et solidaire se revendiquent aujourd'hui d'une approche régulationniste. Cet atelier postule néanmoins la fécondité d'un tel rapprochement. Sur plusieurs objets et questions méthodologiques, la Théorie de la Régulation (TR) et les travaux sur l'ESS pourraient en effet engager ou renforcer un dialogue au potentiel novateur. Souffrant souvent d'un déficit de conceptualisation, la compréhension de l'ESS (perçue à travers ses pratiques et formes organisationnelles, ou à travers son projet politique) gagnerait en effet à se confronter à la grille d'analyse régulationniste qui, en retour, ne peut s'approfondir qu'en se confrontant à des terrains empiriques.

D'un premier point de vue, il s'agirait alors d'analyser les organisations, les pratiques et les politiques de l'ESS dans le système économique d'ensemble afin de discuter son statut au sein d'un mode de régulation. D'un second point de vue, l'inscription dans le cadre d'analyse régulationniste permettrait d'aborder la dialectique nouveauté / formes anciennes et de penser l'ESS comme espace d'expérimentations au cœur des tensions et des dynamiques de transformations du mode de régulation capitaliste. L'introduction d'un niveau d'analyse méso-économique dans l'analyse régulationniste peut être considérée comme une voix d'entrée facilitatrice de la prise en compte de l'ESS.

Trois axes seront privilégiés :

- **l'analyse des transformations de l'Etat social et des régimes de solidarité.**
- **le rôle de l'ESS dans la transformation des organisations productives et du rapport au travail.**
- **les dynamiques territoriales.**

>>> Les propositions de communication sont à envoyer, avant la 1<sup>er</sup> novembre 2014, aux responsables de l'atelier ([nadine.richez-battesti@univ-amu.fr](mailto:nadine.richez-battesti@univ-amu.fr) ; [delphine.vallade@univ-montp3.fr](mailto:delphine.vallade@univ-montp3.fr)) avec copie aux organisateurs ([rr2015@upmf-grenoble.fr](mailto:rr2015@upmf-grenoble.fr)).

>>> Informations détaillées sur le site [Recherche & Régulation](#)



Tous les ans, l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES) organise un colloque et, à cette occasion, remet des Prix dont la vocation est de récompenser un travail scientifique original portant sur l'Économie Sociale ou sur un domaine transversal qui la concerne fortement.

Le prochain colloque se tiendra à Paris, le 25 mars 2015. Les travaux concernés : thèse accompagnée du rapport de soutenance, M2, mémoires à dominante histoire, droit, économie, gestion, sociologie, soutenus à partir de septembre 2013 et non publiés. Un prix de thèse de 2500€ et un prix de mémoire de 1000€ seront remis.

Le choix est effectué par un Jury composé de membres du Comité Scientifique de l'ADDES. L'annonce du Prix est largement diffusée, notamment dans les Universités et les diverses instances fédérales de l'Économie Sociale. Pour être éligibles aux Prix de l'ADDES, les travaux présentés doivent être inédits et rédigés en langue française. Les membres du Comité Scientifique ne sont pas autorisés à concourir. En revanche, les lauréats sont fortement encouragés à rejoindre ensuite le Comité Scientifique.

Toutes [les informations sur le site de l'ADDES](#)

## Formations d'Alternatives Economiques

**Mardi 30 septembre - Paris de 9h à 17h**

### **Les politiques locales en faveur de l'économie sociale et solidaire**

Pour faire un tour d'horizon de la manière dont les politiques en faveur de l'économie sociale et solidaire se déploient sur plusieurs territoires, au travers de multiples exemples, et voir comment elles peuvent être mises en œuvre dans une collectivité.

Formation animée par **David Belliard**, journaliste à *Alternatives Economiques*, et **Philippe Frémeaux**, éditorialiste à *Alternatives Economiques*.

[Programme](#) - [Inscription](#)

**Jeudi 2 octobre - Paris de 9h à 17h**

### **Comprendre l'Europe**

Pour décrypter la construction européenne dans sa dimension économique et sociale mais aussi politique, et revenir de manière approfondie sur l'ensemble des défis auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée, notamment la crise de l'euro.

Formation animée par **Philippe Frémeaux**, éditorialiste à *Alternatives Economiques*.

[Programme](#) - [Inscription](#)

**Jeudi 9 octobre - Paris de 9h à 17h**

### **Comprendre les organisations patronales**

Pour comprendre qui sont les patrons et comment ils s'organisent de façon différenciée, répondre aux questions les plus récurrentes sur les pouvoirs de ces organisations, et particulièrement du Medef.

Formation animée par **Michel Offerlé**, professeur à l'École Normale Supérieure (ENS) ULM Sociologie du politique. Auteur notamment de *Sociologie des organisations patronales*, ed. La découverte, 2009.

[Programme](#) - [Inscription](#)

**Jeudi 16 octobre - Paris de 9h à 13h**

### **A quoi servent les banques ?**

Cette formation vise à comprendre pourquoi les règles qui étaient imposées aux banques n'ont pas empêché la crise financière d'éclater en 2007-2008, et à expliquer comment la régulation a été renforcée depuis lors, notamment avec les accords dits de « Bâle 3 ». Et comment elle reste pourtant insuffisante, et se heurte à la résistance du puissant lobby bancaire.

Formation animée par **Jézabel Couppey-Soubeyran**, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre associée de l'École d'économie de Paris.

[Programme](#) - [Inscription](#)

**Mardi 28 octobre - Paris de 9h à 17h**

### **Quelles politiques de santé ?**

Cette formation a pour objet de faire un état des lieux du système de santé et des politiques de santé menées en France, et de donner les pistes pour un nouveau modèle de santé publique.

Formation animée par **David Belliard**, journaliste à *Alternatives Economiques*, auteur notamment de *Notre santé est-elle à vendre ?*, éd. Textuel, 2012.

[Programme](#) - [Inscription](#)

>>> Renseignements et contact : [www.alternatives-economiques.fr/formation](http://www.alternatives-economiques.fr/formation)

# ADHESION AU CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers  
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique  
Le CIRIEC est présent dans quinze pays

La section française est une association sans but lucratif constituée d'adhérents, personnes physiques et morales.  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par **Alain Arnaud**, président de la Mutualité Fonction Publique

**Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)**

Si  
vous  
souhaitez  
contribuer à  
alimenter les *Brèves*



**[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)**



## **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

### **CIRIEC-France**

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

**Rédaction : Marcel Caballero**

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source